



Code de conduite

Groupe Putzmeister

Code de conduite 2015

Préface de la direction

Putzmeister est une entreprise d'envergure mondiale qui veille à se conformer à la législation comme à des principes éthiques fondamentaux. C'est la raison pour laquelle elle a mis en place un code de conduite qui dicte les actions de tous ses employés. Ce code de conduite est utilisé telle une ligne directrice obligeant les employés à agir avec intégrité. Cette règle vaut pour l'ensemble des employés¹ de Putzmeister et est applicable au niveau mondial dans nos affaires avec des tiers, dans nos relations avec le public, mais également dans l'interaction quotidienne au sein du groupe. Les principes contenus dans ce code doivent servir de guide à nos employés dans leurs décisions et leur façon d'agir au quotidien, mais aussi être répercutés sur nos différents partenaires en affaire. L'encadrement de Putzmeister a une fonction d'exemplarité vis-à-vis des employés. A ce titre, il doit promouvoir l'évolution des standards définis. De même, tous les employés ont le devoir d'agir en fonction de règles légales dans le cadre de leur champ d'action et d'observer les standards de conduite stipulés ci-après. A savoir : agir avec responsabilité, considération et intégrité dans leur propre intérêt et dans celui de Putzmeister.

Nous nous tenons à l'entière disposition de tous nos collaborateurs pour tout conseil concernant notre politique de communication, qui se veut à la fois active et ouverte.

Putzmeister Holding GmbH

Martin Knötgen

Dr. Christian Danninger

¹ Dans un souci de lisibilité, la forme masculine fait référence aux personnes de sexe masculin comme féminin.

1. Principes généraux

<i>Intégrité Crédibilité</i>	Putzmeister réalise ses affaires et prend ses décisions en accord avec des principes éthiques, en particulier: d'intégrité, de sincérité, de crédibilité, de confiance, de respect mutuel et de respect de la dignité humaine.
<i>Transparence Responsabilité sociale</i>	La transparence, une gestion responsable et le contrôle interne doivent être effectués d'une façon appropriée. Putzmeister se réfère aux principes de base en termes de responsabilité sociale, d'égalité et de justice.
<i>Champ d'application</i>	Le code de conduite est applicable à tous les sites et unités de Putzmeister. L'encadrement joue un rôle prépondérant dans le respect de ces standards.
<i>Respect des lois</i>	Le respect des lois est la priorité absolue de tous les employés de Putzmeister. De plus, il est primordial pour Putzmeister de satisfaire aux différentes attentes légales et de tout mettre en oeuvre afin d'y arriver. Afin de garantir cela, il est demandé à chaque employé d'observer les règles qui le régissent lui et la société, dans le cadre de son activité. Sont concernés tous les ordres juridiques dans les cadres desquels il s'engage. Il est également responsable de trouver les informations concernant les règles légales en vigueur dans le cadre de son activité.
<i>Embargo et contrôle des exportations</i>	En particulier, Putzmeister sera attentif aux embargos nationaux et/ou internationaux ainsi qu'aux réglementations spécifiques sur les exportations. Toute violation des dispositions en matière d'embargo ou d'exportation pourrait, en effet, avoir de graves conséquences pour la société Putzmeister.
<i>Blanchiment d'argent</i>	Putzmeister souscrit pleinement aux objectifs en matière de prévention et de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme.

2. Relations avec les concurrents, les partenaires et les tiers

<i>Concurrence et loi anti trust</i>	<p>Putzmeister respecte les règles de concurrence juste et libre. Putzmeister ne prend pas d'accord pouvant influencer de manière inadmissible la concurrence.</p> <p>Les lois de protection de la concurrence applicables dans chaque pays doivent être respectées par tous les employés.</p>
<i>Corruption</i>	<p>Putzmeister s'oppose à toute forme de corruption sur le territoire national ou international et de pratiques commerciales inappropriées visant à influencer des décisions.</p> <p>Aucun employé ne peut profiter de sa position chez Putzmeister afin de demander ou de bénéficier d'avantages pour lui ou un tiers. Il est formellement interdit de demander, de se voir promettre ou d'accepter de l'argent ou des objets de valeur en gage de remerciement pour l'achat de produits et/ou de services.</p> <p>Tout don matériel ou immatériel à un employé ou à un représentant d'une entreprise commerciale, en guise de remerciement pour avoir facilité une transaction est interdit.</p>
<i>Accords de paiements de commissions</i>	<p>Nous obtenons des commandes car nos produits sont qualitatifs et performants, et non pas parce que nous offrons des bénéfices inappropriés à des tiers. Putzmeister ne tolère pas la garantie d'avantages injustes au bénéfice de partenaires commerciaux ou marketing. Le paiement d'une commission n'est acceptable que lorsque son montant est en adéquation avec la performance et que celle-ci est quantifiable. En ce qui concerne Putzmeister, le versement de commissions est dicté par un règlement distinct (« rules of commission »).</p>
<i>Invitations et cadeaux</i>	<p>Les petits cadeaux ainsi que les repas d'affaires sont acceptés du moment que ces derniers n'excèdent pas une certaine valeur et sont directement liés à une opération commerciale, qui amènerait à penser à une quelconque obligation ou recherche d'influence.</p>
<i>Administrés</i>	<p>Interdiction formelle de générer des bénéfices à l'égard d'administrés ou de représentants d'entités légales, directement ou via des tiers.</p>
<i>Partis et mandataires</i>	<p>Les règles en place concernant le financement de partis politiques ou la campagne d'élus doivent être suivies.</p>
<i>Consultants et agents</i>	<p>Le versement de commissions à des consultants ou des agents ne doit pas servir de moyen de contourner les éléments ci-dessus.</p>
<i>Fournisseurs et clients</i>	<p>Putzmeister demande à ses fournisseurs et à ses clients de se conformer aux règles en vigueur et plus spécialement de les informer préventivement des agissements punissables et répréhensibles.</p> <p>Il est attendu de la part de nos fournisseurs et de nos clients qu'ils mettent en place des processus permettant d'assurer le respect de ce code de conduite.</p> <p>Putzmeister ne maintiendra aucune activité avec des fournisseurs ou des clients qui ne répondront pas aux exigences ci-dessus et qui violeront les règles de ce code de conduite.</p>

3. Ecarter les conflits d'intérêts

Loyauté Putzmeister demande à ses employés d'être loyaux. Nous serons attentifs à ce que les intérêts financiers personnels des employés ne rentrent pas en conflit avec les intérêts de la société ou de ses partenaires commerciaux. Putzmeister demande à ses employés et à son directoire de ne pratiquer aucune activité ou de n'effectuer aucune tâche qui iraient à l'encontre des intérêts de la société. Les employés doivent immédiatement rapporter les conflits d'intérêts à leur encadrement.

Deuxième emploi et actionnariat Un deuxième emploi ou une participation au capital d'un concurrent et/ou d'un partenaire commercial ne doit pas impacter les intérêts de la société. Cela s'applique aussi dans le cadre d'un actionnariat au sein d'une entité appartenant à un membre de la famille et/ou de son partenaire.

4. Gestion de l'information

Secret professionnel Putzmeister demande à ses employés de garder secrets les informations confidentielles et autres sujets internes. Cela englobe les informations pas rendues publiques sur les partenaires et clients et cela même après cessation du contrat de travail de l'employé. Putzmeister s'engage à respecter la confidentialité des fournisseurs, l'échange d'informations internes n'étant rendu possible que par la signature d'un accord de confidentialité. Les droits à la propriété intellectuelle, au même titre que les investissements et les biens appartenant à Putzmeister, ne peuvent être utilisés qu'à des fins opérationnelles. Les informations confidentielles ne peuvent être utilisées à l'extérieur.

Protection des données Putzmeister affirme respecter les règles de protection des données. Tout type de collecte d'informations personnelles (employés, clients et fournisseurs) doit se faire dans le respect des lois en vigueur et en conformité avec la loi. Les documents contenant les informations personnelles des employés sont traités de manière confidentielle et protégés contre un accès non autorisé.

5. Principe de Responsabilité Sociale

La responsabilité sociale est le devoir du management d'une entreprise. Elle repose sur de vraies valeurs et est bien souvent gage de succès.

<i>Droits de l'homme</i>	Putzmeister respecte et encourage les valeurs internationales des droits de l'homme.
<i>Travail des enfants et travaux forcés</i>	Nous observons la prohibition du travail d'enfants et des travaux forcés.
<i>Discrimination</i>	<p>Putzmeister respecte les différences culturelles, ethniques et religieuses, et se conforme aux règles d'égalité. Et ce, indépendamment de la nationalité, de la race, des origines ethniques, du handicap, de la constitution physique, de la couleur de peau, de l'orientation sexuelle, du sexe, de la religion, de l'idéologie et de tout ce qui est protégé par la loi.</p> <p>Putzmeister ne tolère aucune discrimination, ni harcèlement ou offense à l'encontre d'autrui. Putzmeister demande à tous ses employés de respecter les valeurs de personnalité, de dignité et d'intimité de chaque individu.</p>
<i>Egalité</i>	Putzmeister milite pour une égalité au sein de ses employés. Ils sont sélectionnés selon des critères objectifs de compétences, d'aptitudes et de performances.
<i>Droits des salariés</i>	La liberté associative et le rassemblement de salariés sont respectés si tant est que ceux-ci sont autorisés par la loi. Putzmeister applique les lois nationales concernant les niveaux de rémunération et la durée du travail et garantit les conditions de travail justes.
<i>Sécurité et santé au travail</i>	Les conditions de sécurité et de santé au travail sont respectées selon les lois qui les régissent.
<i>Protection de l'environnement</i>	<p>Putzmeister est engagé dans la protection de l'environnement et utilise de façon cohérente les ressources naturelles. Chaque employé doit être impliqué dans une démarche globale de respect de l'environnement de par sa manière de gérer son travail quotidien.</p> <p>Il est également convenu que les fournisseurs de Putzmeister font une utilisation non nocive des ressources et ne mettent pas en péril l'environnement et/ou le climat de par leurs agissements.</p> <p>Putzmeister est en accord avec les standards de protection de l'environnement tels que la loi les dicte dans notre pays.</p>
<i>Civilité</i>	Putzmeister contribue au développement économique et social du pays dans lequel nous agissons.

6. Adhésion au Code de Conduite

<i>Communication</i>	Putzmeister s'engage à familiariser ses employés avec le code de conduite en expliquant ce que ce dernier implique comme obligations. Putzmeister communique activement au sujet de son code de conduite en destination de ses partenaires commerciaux.
<i>Questions relatives au code de conduite</i>	Putzmeister s'engage à mettre un interlocuteur compétent à la disposition de ses employés pour tout doute et toute question concernant ce code de conduite.
<i>Directives et procédés</i>	Les règles de base de ce code de conduite sont mises en place par Putzmeister, ainsi que tous les moyens qui vont permettre d'en mesurer la pertinence et la performance.
<i>Contrôles</i>	Putzmeister affirme que des moyens de contrôle, des directives et des procédés seront mis en place afin de garantir le respect de ce code.
<i>Manquements</i>	Chaque employé se doit de rapporter à son supérieur hiérarchique tout manquement qu'il aura pu noter en termes de non-respect des lois, du règlement intérieur et du code de conduite. Cela sans causer aucune désavantage pour l'informateur.
<i>Conséquences</i>	Ces manquements peuvent avoir une incidence légale directe, voire même entraîner des sanctions criminelles selon leur importance.

Putzmeister Holding GmbH
Max-Eyth-Strasse 10
D-72631 Aichtal
Germany